Anciens Combattants Canada

Faits et Chiffres

Édition de mars 2018



Avertissement

Les prévisions ministérielles sur les clients et les dépenses sont utilisées pour appuyer les demandes budgétaires officielles afin de modifier les niveaux de financement annuels et les autorisations de dépenser concernant les programmes et les services offerts aux vétérans ainsi que pour effectuer le suivi de la participation réelle des clients et du véritable usage des programmes, tant au chapitre du nombre de clients que des dollars dépensés. Les prévisions sont mises à jour tous les ans, tandis que le suivi des dépenses est effectué tous les trimestres dans la mesure du possible.

Ces chiffres ne concordent pas précisément avec les autres rapports financiers publiés ci-dessous, en raison du moment de la diffusion de l'information, du niveau de compte rendu détaillé dans l'ensemble des programmes et de l'accent mis uniquement sur les dépenses des programmes. Le budget de fonctionnement ordinaire et les dépenses du Ministère ne font pas partie des dépenses de programme. En outre, les prévisions peuvent ne pas correspondre aux montants budgétaires approuvés par le Ministère. Si c'est le cas, des rajustements du financement peuvent être demandés lors des cycles de préparation du Budget principal des dépenses pour assurer un financement approprié afin que tous les vétérans reçoivent les avantages et les services auxquels ils ont droit.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan des dépenses et les dépenses réelles du Ministère en cliquant sur les liens ci-dessous :

- 1. Le <u>Plan ministériel (PM)</u> (autrefois appelé le Rapport sur les plans et les priorités) présente les priorités ministérielles, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les besoins connexes en ressources pour une période de trois ans, à compter de l'année indiquée dans le titre du rapport.
- 2. Le Rapport sur les résultats ministériels (RRM) (autrefois appelé Rapport ministériel sur les résultats) est un compte rendu du rendement réel obtenu par le Ministère au cours du plus récent exercice terminé, au regard des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son plan ministériel. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations gouvernementales pour les Canadiens.
- 3. Le Rapport financier trimestriel (RFT) pour les ministères et organismes est composé de tableaux financiers comparant les dépenses prévues et les dépenses réelles, tant pour le trimestre que pour la période écoulée depuis le début de l'exercice, et fournissant de l'information comparative pour l'exercice précédent. Chaque rapport comprend les autorisations de dépenser accordées dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que tout virement d'affectation approuvé par le Conseil du Trésor qui est devenu disponible pour utilisation par l'institution à la fin du trimestre.
- 4. Les <u>Comptes publics du Canada</u> constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général. Ils couvrent les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice.

	Page
Sommaire des faits et des chiffres	5
Sommaire des bénéficiaires des programmes	5
Sommaire des dépenses de programmes	5
Analyse des faits et chiffres d'ACC	6
Tendances liées aux programmes d'ACC	6
Faits saillants des tendances en 2017-2018	6
CHAPITRE 1 : Données démographiques	8
1.1 Nombre estimatif de vétérans par province	8
1.2 Nombre estimatif de vétérans par âge moyen	8
1.3 Vétérans et survivants desservis par le Ministère	9
1.4 Nombre total de vétérans selon le genre, le type de service et l'âge	9
1.5 Nombre de vétérans desservis par le Ministère par bureau de secteur	10
CHAPITRE 2 : Dépenses ministérielles	11
2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement	11
2.2 Budget ministériel	12
CHAPITRE 3 : Aperçu des dépenses de programme	13
3.1 Dépenses de programme	13
CHAPITRE 4 : Prestations d'invalidité	14
4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité	14
4.2 Bénéficiaires d'une pension d'invalidité	14
4.3 Dépenses liées aux pensions d'invalidité	14
4.4 Bénéficiaires des indemnités d'invalidité	15
4.5 Dépenses liées aux indemnités d'invalidité	15
4.6 Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité — bénéficiaires à double admissibilité	15
4.7 Bénéficiaires par catégorie d'invalidité	16
4.8 Affections les plus fréquentes	17
4.9 Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées	17
4.10 Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation	18
4.11 Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité	18
CHAPITRE 5 : Programmes de soins de santé	19
5.1 Bénéficiaires des avantages médicaux	19
5.2 Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés	20
5.3 Bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	21
5.4 Dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	22
5.5 Soins de longue durée (SLD) — Bénéficiaires et dépenses	23
5.6 Programme de réadaptation : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées	
au Programme	24
5.7 Bénéficiaires de l'Allocation pour relève d'un aidant familial et dépenses liées	
à l'allocation	24

CHAPITRE 6 : Avantages financiers	Page 25
6.1 Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation	25
6.2 Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liéesà l'allocation	25
6.3 Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et les dépenses	•
liées à la prestation	26
liées à l'allocation	26
6.5 Bénéficiaires de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes et	
les dépenses liées à la l'allocation	27
6.6 Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants	27
6.7 Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants	27
CHAPITRE 7 : Services de transition de carrière	28
7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses	28
CHAPITRE 8 : Santé mentale	29
8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'une	
invalidité psychiatrique	29
8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le genre	29
8.3 Santé mentale - faits en bref	29
CHAPITRE 9 : Vétérans d'Afghanistan	30
9.1 Membres déployés en Afghanistan (uniques)	30
9.2 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des avantages d'ACC	30
9.3 Vétérans d'Afghanistan par âge	30
9.4 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité par	31
catégorie d'invalidité	31
de santé mentale	31
9.6 Vétérans d'Afghanistan – faits en bref	31
CHAPITRE 10 : Prestation de service	32
10.1 Vétérans en gestion de cas	32
10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie	32
10.3 Utilisateurs de Mon dossier à ACC	34
10.4 Usage de Mon dossier à ACC (ouvertures de session)	34
CHAPITRE 11 : Appels – Pensions et prestations d'invalidité	33
11.1 Nombre total de cas terminés par le Bureau de services juridiques des pensions	33
CHAPITRE 12 : Ressources humaines	35
12.1 Nombre d'équivalents temps plein (FTP) [historique]	35

Sommaire des faits et des chiffres Édition de mars 2018

Sommaire des bénéficiaires des programmes

Programme	2015-2016	2016-2017	2017-2018	% de variation	Prévisions 2018-2019	% de variation prévus			
Programmes traditionnels									
Pensions d'invalidité	124 148	116 031	108 877	-6,2 %	102 100	-6,2 %			
Avantages médicaux ¹	81 689	79 964	78 752	-1,5 %	80 400	2,1 %			
Programme pour l'autonomie des anciens combattants									
(PAAC)	93 558	90 854	88 286	-2,8 %	86 800	-1,7 %			
Allocations aux anciens combattants	2 445	2 151	1 855	-13,8 %	1 790	-3,5 %			
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants									
Indemnités d'invalidité	57 315	63 599	69 694	9,6 %	76 600	9,9 %			
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle									
Charte des anciens combattants (NCAC)	8 651	11 787	13 233	12,3 %	16 700	26,2 %			
Perte de revenus	5 746	11 625	14 870	27,9 %	17 700	19,0 %			
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	3 743	6 011	7 801	29,8 %	10 800	38,4 %			
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	55	64	78	21,9 %	130	66,7 %			
Prestation de retraite supplémentaire	34	76	79	3,9 %	100	26,6 %			
Subvention/services de transition de carrière ²	409	644	741	15,1 %	s.o. ²	s.o. ²			
Allocation de sécurité du revenu de retraite	41	72	124	72,2 %	160	29,0 %			
Indemnité pour blessure grave	114	36	15	-58,3 %	20	33,3 %			
Allocation pour relève d'un aidant familial	178	277	363	31,0 %	20	-94,5 %			

¹ Inclus dans Autres services de santé achetés (ASSA)

Sommaire des dépenses de programmes

Programme (en millions de dollars)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	% de variation	Prévisions 2018-2019 ¹	% de variation prévus
Pro	grammes tra	ditionnels				
Pensions d'invalidité	1 404,3 \$	1 331,1 \$	1 261,2 \$	-5,3 %	1 227,1 \$	-2,7 %
ASSA (inclus les avantages médicaux)	517,1\$	590,1\$	583,3 \$	-1,2 %	698,4\$	19,7 %
PAAC	352,6\$	350,2 \$	344,6\$	-1,6 %	354,7\$	2,9 %
Allocations aux anciens combattants	7,5 \$	6,5 \$	6,1\$	-6,2 %	5,5\$	-9,8 %
Programmes de la N	ouvelle Chart	e des ancien	s combattant	s		
Indemnités d'invalidité	660,0\$	700,0 \$	1 621,4 \$	131,6 %	1 042,5 \$	-35,7 %
Réadaptation et service de soutien de la NCAC	26,8\$	33,5 \$	43,6\$	30,1 %	58,8\$	34,9 %
Perte de revenus	180,3 \$	269,9\$	420,1\$	55,7 %	499,1\$	18,8 %
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	51,5 \$	79,7 \$	123,1\$	54,5 %	147,4 \$	19,7 %
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	0,9\$	1,1\$	1,5 \$	36,4 %	2,1\$	40,0 %
Prestation de retraite supplémentaire	0,1\$	0,3 \$	0,3\$	0,0 %	0,6\$	100,0 %
Subvention/services de transition de carrière ^{2,3}	0,0\$	0,0 \$	0,0\$	94,7 %	s.o. ³	s.o. ³
Allocation de sécurité du revenu de retraite	0,3\$	0,5\$	0,9\$	80,0 %	1,4\$	55,6 %
Indemnité pour blessure grave	7,9 \$	2,5 \$	1,2\$	-52,0 %	1,6\$	33,3 %
Allocation pour relève d'un aidant familial	1,3 \$	2,1\$	2,8\$	33,3 %	0,1\$	-96,4 %

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² La méthode de livraison pour les services de transition de carrière changera dès le 1er avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses seront inclus sous Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) commençant avec l'exercice 2018-2019.

²Certaines dépenses sont trop faibles pour arrondir aux millions. Les chiffres réels se trouvent au tableau 7.1.

³ La méthode de livraison pour les services de transition de carrière changera dès le 1er avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses seront inclus sous Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) commençant avec l'exercice 2018-2019.

Analyse des faits et chiffres d'ACC

En date du 31 mars 2018, ACC a estimé le montant total de la population des anciens combattants être 649 300, soit 48 300 anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 601 000 vétérans des Forces armées canadiennes (FAC). Une diminution du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et de vétérans des FAC est prévue au cours des cinq prochaines années, mais le déclin du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre devrait dépasser le déclin du nombre de vétérans des FAC.

Les vétérans servis par ACC représentent environ 18 % de la population de vétérans au Canada. En date du 31 mars 2018 ACC a servi 20 139 (42 %) de la population des anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 96 644 (16 %) de vétérans des FAC. De plus, ACC a fourni des avantages pour 46 980 survivants d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 10 986 survivants de vétérans des FAC et il gère les avantages de 13 396 membres et anciens membres de la GRC et de leurs survivants.

Dans l'ensemble, le nombre de clients d'ACC (vétérans et survivants) a diminué de 2,3 % au cours de 2017-2018; il est prévu que la tendance se maintiendra. La baisse prévue est attribuable à la baisse attendue du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre (- 21 %) et de survivants d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre (- 7 %). Il est prévu que le nombre de vétérans des FAC et de leurs survivants qui sont des clients d'ACC augmentera de 5 % au cours de la prochaine année.

Tendances liées aux programmes d'ACC

De façon globale, les dépenses de programme d'ACC ont grimpé de 31 % à 4 441,5 millions de dollars en 2017-2018, de 3 398,2 millions de dollars en 2016-2017. En raison du montant supplémentaire unique versé aux bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité afin de faire passer le montant maximal de l'indemnité à 360 000 \$ en 2017-2018, les dépenses devraient diminuer en 2018-2019, puis augmenter les cinq années suivantes.

Programmes traditionnels

Le total des dépenses liées aux programmes traditionnels servant les anciens combattants ayant servi en temps de guerre et leurs survivants, soit les pensions d'invalidité et l'allocation aux anciens combattants (AAC), a baissé au cours des dernières années. Ce déclin est principalement attribuable au nombre décroissant d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et de leurs survivants. Les dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) ont baissé pour la même raison.

Tandis que les dépenses liées aux Autres services de soins de santé achetés (ASSA) ont baissé, les dépenses ont continué à augmenter depuis 2015-2016 et il est prévu que la tendance se maintiendra. Cette augmentation est attribuable à une augmentation de l'utilisation des avantages médicaux.

Nouvelle Charte des anciens combattants

Le nombre de bénéficiaires des services de la Nouvelle Charte et les dépenses liées à la Nouvelle Charte ont augmenté chaque année depuis la mise en œuvre de la Nouvelle Charte le 1er avril 2006. Durant la période de prévision, une augmentation du nombre de bénéficiaires et des dépenses est considérée dans le cadre de tous les programmes de la Nouvelle Chartre, y compris les trois plus importants : l'indemnité d'invalidité (II), l'allocation pour perte de revenus (APR) et l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC), sauf pour les Prestations de blessures critique (PBC), mise en œuvre en 2015-2016.

Analyse des faits et chiffres d'ACC (suite)

Faits saillants des tendances en 2017-2018

Allocation pour perte de revenus

Le 1er octobre 2016, ACC a commencé à verser une allocation pour perte de revenus équivalente à 90 % de la solde avant la libération au lieu de 75 %, pourcentage utilisé depuis 2006. Ce changement a eu une incidence immédiate; une augmentation a été versée à tous les bénéficiaires actuels de l'APR et des paiements ont commencé pour bon nombre de clients qui ne recevaient pas l'APR jusque-là en raison d'autres sources de revenus. Les dépenses mensuelles pour les six premiers mois de l'exercice financier 2016-2017 s'élevaient à moins de 20 millions de dollars par mois. Les dépenses mensuelles engagées depuis les changements s'élèvent à 25 millions de dollars, en moyenne.

La bonification du Programme d'allocation pour perte de revenus a entraîné une hausse de la demande au titre du Programme de réadaptation étant donné qu'un vétéran doit participer au Programme de réadaptation afin d'être admissible à l'allocation pour perte de revenus. Les clients du Programme de réadaptation et les bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus s'élevaient respectivement à 13 233 et 14 870 en date du 31 mars 2018.

Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

En avril 2017, l'Allocation pour déficience permanente (ADP) a été renommée Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) de manière à mieux refléter l'intention du programme, soit compenser pour la perte de la capacité de gain en raison d'une blessure ou d'une maladie liée au service militaire.

La première augmentation importante de l'AIC est survenue en 2011, lorsqu'ACC a apporté des changements selon lesquels les bénéficiaires d'une pension d'invalidité pouvaient être admissibles à l'AIC. Auparavant, seuls les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité pouvaient être admissibles. ACC a aussi instauré un supplément mensuel de 1 000 \$ aux bénéficiaires de l'AIC déclarés atteints d'une diminution de la capacité de gain (DCG). En mars 2018, environ 56 % des bénéficiaires de l'AIC touchaient ce supplément. Les dépenses liées à l'AIC au cours de 2017-2018 tendent à être supérieures au montant prévu de 118,1 millions de dollars.

Le 1^{er} avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'AIC afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement. Le pourcentage de clients bénéficiant d'une AIC de catégorie 1 est passé de 0,5 % à environ 1 % lorsque le nouveau système de catégories a été mis en application. Le pourcentage de clients bénéficiant d'une AIC de catégorie 2 est passé de 9,4 % à environ 34 %. Cela a eu pour effet de réduire le pourcentage de clients bénéficiant d'une AIC de catégorie 3 (taux le plus bas), passant de 90,1 % à environ 65 %.

Autres services de santé achetés (ASSA)

Les dépenses pour les ASSA ont diminué de 6,8 millions de dollars entre 2016-2017 et 2017-2018. Ces dépenses devraient augmenter en 2018-2019 en raison de l'augmentation sur le plan des avantages médicaux et des paiements liés au cannabis à des fins médicales.

Indemnité d'invalidité

En 2017-2018, les versements de l'indemnité d'invalidité ont totalisé 1 621,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 132 % par rapport aux 700 millions de dollars en 2016-2017. Cette augmentation au chapitre des dépenses est attribuable au montant supplémentaire unique versé aux bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité pour faire passer le montant maximal de l'indemnité à 360 000 \$. Le montant supplémentaire unique s'ajoute à l'augmentation de 10 % dans le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité. Le nombre de bénéficiaires devrait encore s'accroître de 10 % en 2018-2019, et les dépenses devraient franchir le cap des 1 042,5 millions de dollars.

Chapitre 1 : Données démographiques

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre estimatif de tous les vétérans, y compris ceux qui sont clients d'ACC et ceux qui ne le sont pas.

L'estimation de la population des vétérans ayant servi en temps de guerre est fondée sur le recensement mené par Statistique Canada en 1971 et l'Enquête sur la population active menée par Statistique Canada en 1988; elle est mise à jour chaque année à l'aide des taux de survie tirés des tables de mortalités de Statistique Canada.

L'estimation de la population des vétérans des FAC est fondée sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) menée par Statistique Canada en 2003. Les données sont mises à jour chaque année à l'aide des renseignements sur la libération obtenus du ministère de la Défense nationale et des taux de survie tirés des tables de mortalité de Statistique Canada.

Tableau 1.1 – Nombre estimatif de vétérans par province

Province	Anciens combattants (service de guerre) [Seconde Guerre mondiale, guerre de Corée]	Vétérans des Forces armées canadiennes (Force armée régulière et Première réserve)	Nombre estimatif total de Vétérans
Terre-Neuve-et-Labrador	600	15 300	15 900
Île-du-Prince-Édouard	300	3 700	4 000
Nouvelle-Écosse	2 500	39 100	41 600
Nouveau-Brunswick	1 800	28 500	30 300
Québec	3 700	116 900	120 600
Ontario	20 200	215 500	235 700
Manitoba	2 100	19 000	21 100
Saskatchewan	1 600	14 700	16 300
Alberta	4 200	65 100	69 300
Colombie-Britannique	10 500	81 200	91 700
Territoires	0	1 900	1 900
Pays étrangers	800	S.O.	800
Total : Nombre estimatif de population des vétérans canadiens ¹	48 300	601 000	649 300

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Source : Direction des statistiques, prévisions démographiques 2018.

Tableau 1.2 – Nombre estimatif de vétérans par âge moyen

Type de service	Âge moyen	mars 2018
Anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale	93	41 100
Anciens combattants de la guerre de Corée	86	7 200
Nombre estimatif total d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre	92	48 300
Forces armées canadiennes – Force armée régulière	60	318 600
Forces armées canadiennes – Première réserve	55	282 400
Total estimatif de la population de vétérans des Forces armées canadiennes	58	601 000
Nombre estimatif total de vétérans canadiens	s.o.	649 300

Source: Direction des statistiques, prévisions démographiques 2017.

Anciens Combattants Canada

Depuis novembre 2010, le Ministère sert plus de vétérans des Forces armées canadiennes de l'ère moderne que d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre.

Table 1.3 Vétérans et survivants desservis par le Ministère (Uniques)

		Chiffres réels		•		
Vétérans et survivants uniques par type	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Âge moyen (en date du 31 mars 2018)
Service de guerre	42 239	35 449	29 740	25 016	20 139	93
Forces armées canadiennes (FAC)	80 577	83 872	88 301	93 123	96 644	60
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	10 475	11 005	11 743	12 482	12 360	60
Sous-total : Vétérans	133 291	130 326	129 784	130 621	129 143	65
Service de guerre	62 712	59 136	55 371	51 471	46 980	88
FAC	8 467	8 876	9 257	9 560	10 986	73
GRC	743	816	877	945	1 036	73
Sous-total : Survivants	71 922	68 828	65 505	61 976	59 002	85
Total : Vétérans et survivants d'ACC	205 213	199 154	195 289	192 597	188 145	71

Source: Direction des statistiques, Cube clients, mars 2018

Vétérans et survivants uniques par	Prévisions ¹					
type	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Service de guerre	16 000	12 500	9 700	7 400	5 500	
FAC	102 900	107 400	111 700	115 800	119 700	
GRC	14 100	14 900	15 700	16 400	17 100	
Sous-total : Vétérans	133 000	134 800	137 100	139 600	142 300	
Service de guerre	43 700	39 700	36 700	33 500	30 200	
FAC	10 500	11 000	12 100	13 300	14 400	
GRC	1 200	1 300	1 700	2 000	2 400	
Sous-total : Survivants	55 400	52 000	50 500	48 800	47 000	
Total : Vétérans et survivants d'ACC ²	188 300	186 800	187 600	188 400	189 300	

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 1.4 Nombre total de vétérans selon le genre, le type de service et l'âge - mars 2018

Vétérans par genre	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Total
Hommes	16 983	86 746	10 625	114 354	89 %
Femmes	3 156	9 898	1 735	14 789	11 %
Total	20 139	96 644	12 360	129 143	100 %

Vétérans	Total de vétérans - Hommes				Total de vétérans - Femmes					
par âge	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Hommes	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Femmes
29 et moins	0	1 806	29	1 835	1 %	0	295	19	314	0 %
30-39	0	8 042	632	8 674	7 %	_	1 413	244	1 657	
40-49	0	12 054	1 302	13 356	10 %	0	2 354	555	2 909	2 %
50-59	0	20 921	2 225	23 146	18 %	0	3 424	591	4 015	3 %
60-69	0	13 845	3 474	17 319	13 %	0	1 246	287	1 533	1 %
70-79	12	17 148	2 164	19 324	15 %	72	533	34	639	0 %
80-89	2 495	12 406	763	15 664	12 %	335	579	5	919	1 %
90+	14 476	524	36	15 036	12 %	2 749	54	0	2 803	2 %
Total	16 983	86 746	10 625	114 354	89 %	3 156	9 898	1 735	14 789	11 %

Source : Direction des statistiques, Cube clients, mars 2018

²Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Tableau 1.5 – Nombre de vétérans desservis par bureau de secteur - mars 2018

Le tableau ci-dessous présente une répartition des vétérans par bureau de secteur d'ACC et énumère les vétérans ayant des plans d'intervention actifs auprès d'un gestionnaire de cas du Ministère.

d intervention actirs aupres d'un gestio		Vétérans		Vétérans ayant des	
Bureau de secteur	Service de guerre	FAC	GRC	Total	plans d'intervention ouverts ¹
Halifax	908	11 143	888	12 939	1 416
Sydney	142	1 071	87	1 300	188
Nouvelle-Écosse	1 050	12 214	975	14 239	1 604
Campbellton	183	946	85	1 214	89
Charlottetown	151	1 051	170	1 372	154
Oromocto	164	3 767	210	4 141	725
Saint John	449	3 404	381	4 234	328
NB., ÎPÉ. et la Gaspésie	947	9 168	846	10 961	1 296
Corner Brook	54	520	74	648	152
St John's	200	1 517	304	2 021	351
Terre-Neuve-et-Labrador	254	2 037	378	2 669	503
Québec	275	7 335	106	7 716	1 532
Est du Québec	275	7 335	106	7 716	1 532
Gatineau	104	1 803	196	2 103	301
Montréal	880	3 025	305	4 210	555
St-Jean-sur-Richelieu	180	1 899	101	2 180	281
Ouest du Québec	1 164	6 727	602	8 493	1 137
North Bay	328	1 485	25	1 838	290
Ottawa	925	7 002	892	8 819	884
Pembroke	170	3 258		3 539	508
	277	+	111		
Thunder Bay		541	18	836	82
Nord-Est de l'Ontario et Nunavut	1 700	12 286	1 046	15 032	1 764
Kingston	374	3 800	106	4 280	435
Peterborough	550	891	32	1 473	71
Toronto	2 084	1 933	96	4 113	421
Trenton	233	2 873	27	3 133	280
Centre de l'Ontario	3 241	9 497	261	12 999	1 207
Hamilton	793	1 611	77	2 481	248
London	517	1 221	64	1 802	193
Mississauga	1 757	3 978	228	5 963	392
Windsor	508	1 318	53	1 879	194
Sud-Ouest de l'Ontario	3 575	8 128	422	12 125	1 027
Brandon	224	989	169	1 382	164
Regina	318	680	448	1 446	87
Saskatoon	399	692	296	1 387	95
Winnipeg	650	2 171	368	3 189	287
Manitoba et Saskatchewan	1 591	4 532	1 281	7 404	633
Calgary	1 037	4 543	1 219	6 799	463
Edmonton	628	5 929	886	7 443	786
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	1 665	10 472	2 105	14 242	1 249
Kelowna	413	1 092	639	2 144	123
Penticton	585	1 566	791	2 942	116
Prince George	117	401	219	737	49
Surrey	993	1 988	1 220	4 201	224
Vancouver	932	1 184	469	2 585	182
Région continentale de la Colombie-					
Britannique et du Yukon	3 040	6 231	3 338	12 609	694
Victoria	1 364	6 939	940	9 243	689
Île de Vancouver et les îles	1 364	6 939	940	9 243	689
Pays étrangers	273	1 078	60	1 411	102
Total	20 139	96 644	12 360	129 143	13 437

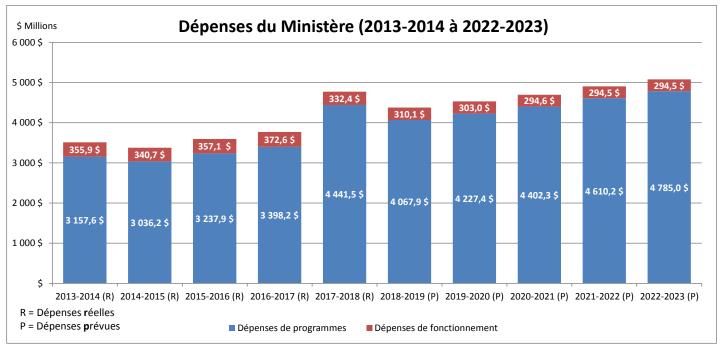
¹Un plan d'intervention est un ensemble d'interventions ou d'actions organisées et comprenant des listes chronologiques du suivi et de la surveillance prévus, qui répond aux besoins non satisfaits du vétéran et à ses objectifs visés.

Source: Direction des statistiques, Cube clients, mars 2018 et 05.210.06.01 Gestion de cas - Clients ayant des plans d'intervention ouverts

Chapitre 2 : Dépenses ministérielles

Tableau 2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement

L'information ci-dessous présente les dépenses ministérielles (chiffres réels et prévision).



Dépenses (en millions de dollars)	Chiffres réels							
Depenses (en minions de donars)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018			
Total pour les programmes ¹	3 157,6 \$	3 036,2 \$	3 237,9 \$	3 398,2 \$	4 441,5 \$			
Total pour le fonctionnement ²	355,9\$	340,7\$	357,1\$	372,6\$	332,4\$			
Total: Dépenses réelles ³	3 513,6 \$	3 376,9 \$	3 595,0 \$	3 770,8 \$	4 773,9 \$			

Source : Comptes publics du Canada.

Dépenses (en millions de dollars)	Prévision Dépenses (en millions de dollars)								
Depended (en immond de donais)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023				
Total pour les programmes ¹	4 067,9 \$	4 227,4 \$	4 402,3 \$	4 610,2 \$	4 785,0 \$				
Total pour le fonctionnement ²	310,1\$	303,0\$	294,6\$	294,5 \$	294,5 \$				
Total : Dépenses prévues	4 378,0 \$	4 530,4 \$	4 696,9 \$	4 904,7 \$	5 079,5 \$				

Source : Les données ont été fournies par la Planification financière et Direction des statistiques, Direction générale des finances.

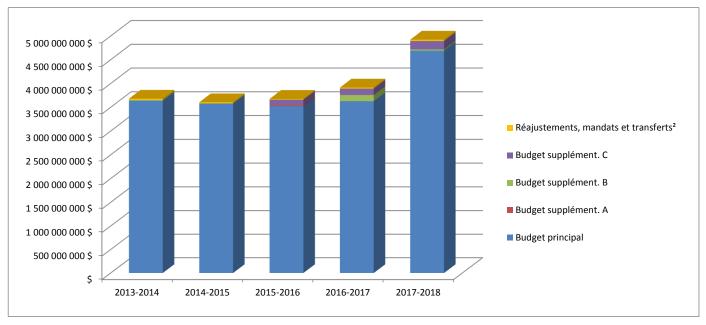
¹ Comprend les subventions et contributions, Autres services de santé achetés (ASSA) et les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

² Comprend : traitement et salaires, fonctionnement, prestations spéciales (agent Orange, marine marchande), Hôpital Sainte-Anne (faisait autrefois partie des ASSA), capsules sur la commémoration, crédit législatif et immobilisations (rénovations de l'Hôpital Sainte-Anne). Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas les services et avantages offerts aux anciens combattants en vertu du CRÉDIT 1 – Fonctionnement, c.-à-d. les coûts associés aux services de soutien de la NCAC et aux traitements visés par les ASSA. Dès le 1er avril 2016, la responsabilité de l'Hôpital Sainte-Anne a été transférée à la province du Québec.

³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

2.2 Budget ministériel

Pour 2017-2018, le budget d'Anciens Combattants Canada est **4,39 milliards de dollars**¹. Environ 93 % du budget du Ministère est versé directement aux vétérans, leurs familles et autres bénéficiaires admissibles.



_					
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ¹
Budget principal	3 637 899 334 \$	3 576 978 766 \$	3 522 078 175 \$	3 628 281 702 \$	4 691 399 582 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	2,0 %	-1,7 %	-1,5 %	3,0 %	29,0 %
Budget supplément. A	-	-	23 779 759 \$	-	
Budget supplément. B	20 189 404 \$	10 850 080 \$		129 961 829 \$	26 213 870 \$
Budget supplément. C	103 811 \$	-	114 410 854 \$	134 848 828 \$	177 172 873 \$
Réajustements, mandats et transferts ²	21 784 870 \$	17 611 671 \$	15 694 995 \$	21 338 217 \$	27 750 542 \$
Autorisations totales	3 679 977 419 \$	3 605 440 517 \$	3 675 963 783 \$	3 914 430 576 \$	4 922 536 867 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	0,6 %	-2,0 %	1,9 %	6,5 %	25,8 %

¹En date du 31 mars 2018.

Préparé par : Direction générale des finances

² Comprend les transferts du Conseil du Trésor (c.-à-d. les réajustements d'indemnisation, le budget de fonctionnement reporté, les initiatives à l'échelle du gouvernement, etc.).

Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

Tableau 3.1 – Dépenses de programme

Dénouses de magnement (en millione de dellem)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
Dépenses de programme (en millions de dollars)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Pensions d'invalidité	1 562,9 \$	1 473,4 \$	1 404,3 \$	1 331,1 \$	1 261,2 \$		
Indemnités d'invalidité ¹	461,4\$	472,6\$	660,0\$	700,0\$	1 621,4 \$		
Autres services de santé achetés	503,6\$	480,9\$	517,1\$	590,1\$	583,3 \$		
Programme pour l'autonomie des anciens combattants							
(comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	429,6\$	363,1\$	352,6\$	350,2\$	344,6\$		
Perte de revenus	127,2 \$	156,4\$	180,3 \$	269,9\$	420,1\$		
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ²	22,2\$	34,2\$	51,5 \$	79,7 \$	123,1\$		
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	0,3\$	0,6\$	0,9\$	1,1\$	1,5 \$		
Prestation de retraite supplémentaire	0,0\$	0,1\$	0,1\$	0,3\$	0,3 \$		
Allocations aux anciens combattants	8,5 \$	8,5 \$	7,5 \$	6,5\$			
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des							
anciens combattants (NCAC)	18,5 \$	21,2\$	26,8\$	33,5 \$	43,6 \$		
Services de transition de carrière ³	0,0\$	0,0\$	0,0\$	0,0\$	0,0\$		
Allocation de sécurité du revenu de retraite	-	-	0,3\$	0,5\$	0,9 \$		
Indemnité pour blessure grave	-	-	7,9\$	2,5\$	1,2 \$		
Allocation pour relève d'un aidant familial	-	-	1,3 \$	2,1\$	2,8 \$		
Sous total : Dépenses de programme	3 134,2 \$	3 011,0 \$	3 210,6 \$	3 367,5 \$	4 410,1 \$		
Autres dépenses de programme ⁴	23,4 \$	25,2 \$	27,3 \$	30,7\$	31,4 \$		
Total : Dépenses réelles	3 157,6 \$	3 036,2 \$	3 237,9 \$	3 398,2 \$	4 441,5 \$		

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Prévisions ⁵						
Depenses de programme (en millions de donars)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Pensions d'invalidité	1 227,1 \$	1 175,7 \$	1 134,6 \$	1 104,8 \$	1 075,8 \$		
Indemnités d'invalidité ^{1,6}	1 042,5 \$	1 099,1 \$	1 177,3 \$	1 257,3 \$	1 334,0 \$		
Autres services de santé achetés	698,4 \$	739,7\$	771,0 \$	813,4 \$	825,7 \$		
Programme pour l'autonomie des anciens combattants							
(comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	354,7 \$	355,0\$	348,2 \$	354,2 \$	362,0\$		
Perte de revenus	499,1\$	575,0\$	647,3 \$	713,6\$	777,0 \$		
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ²	147,4 \$	175,4\$	209,8\$	245,7 \$	283,0 \$		
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	2,1\$	2,8\$	3,5 \$	4,3 \$	5,1\$		
Prestation de retraite supplémentaire	0,6\$	0,8\$	0,9\$	1,1\$	1,5 \$		
Allocations aux anciens combattants	5,5 \$	5,1\$	4,7 \$	4,4\$	4,0 \$		
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des							
anciens combattants ⁶	58,8\$	67,1\$	73,2\$	79,2 \$	84,0 \$		
Services de transition de carrière ³	0,0 \$	0,0\$	0,0\$	0,0\$	0,0\$		
Allocation de sécurité du revenu de retraite	1,4 \$	1,9\$	2,3 \$	2,9\$	3,6\$		
Indemnité pour blessure grave	1,6\$	1,2\$	0,9 \$	0,7\$	0,7\$		
Allocation pour relève d'un aidant familial	0,1\$	0,0\$	0,0\$	0,0\$	0,0\$		
Sous total : Dépenses de programme	4 039,3 \$	4 198,8 \$	4 373,7 \$	4 581,6 \$	4 756,4 \$		
Autres dépenses de programme ⁴	28,6 \$	28,6 \$	28,6 \$	28,6\$	28,6 \$		
Total : Dépenses de programme prévues	4 067,9 \$	4 227,4 \$	4 402,3 \$	4 610,2 \$	4 785,0 \$		

¹Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

²Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

³Certaines dépenses sont trop faibles pour arrondir aux millions. Les chiffres réels se trouvent au tableau 7.1.

⁴Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, les allocations de traitement, le Fonds de secours, l'aide aux étudiants, les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation. Cela comprend également les contributions aux partenaires.

⁵Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances. ⁶Les montants incluent les modifications aux programmes prévues en 2017, c'est-à-dire les changements aux programmes.

Sources : Direction générale des finances, Planification financière.

Chapitre 4 : Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont des paiements versés aux personnes atteintes d'une invalidité imputable au service militaire. Il y a deux types de prestation d'invalidité : Pensions d'invalidité et Indemnité d'invalidité.

Tableau 4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité

Bénéficiaires de prestations d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
beneficiaires de prestations à invalidite	2013-2014 2014-2015 2015-2016 2016-2017 2017 111 208 109 207 109 154 109 338 10 60 352 57 975 55 112 51 999 4 171 560 167 182 164 266 161 337 15	2017-2018					
Vétérans	111 208	109 207	109 154	109 338	109 460		
Survivants	60 352	57 975	55 112	51 999	49 776		
Sous total : vétérans et survivants	171 560	167 182	164 266	161 337	159 236		
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	11 213	11 815	12 610	13 424	14 371		
Total des bénéficiaires	182 773	178 997	176 876	174 761	173 607		

Pensions d'invalidité

Le programme de pensions d'invalidité reconnaît et indemnise les vétérans admissibles et les membres des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1er avril 2006, ainsi qu'aux survivants, aux personnes à charge et aux civils admissibles qui subissent les conséquences d'une invalidité ou d'un décès attribuable au service. L'indemnisation est versée sous forme de pension d'invalidité mensuelle. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires pour leur affection ouvrant droit à pension peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins.

Ce programme indemnise également les bénéficiaires d'une pension d'invalidité pour les conséquences particulières de cette invalidité, que ce soit pour leurs vêtements, de l'aide pour répondre à leurs besoins personnels ou pour des besoins de soins de santé exceptionnels. Cette indemnité est versée sous forme d'allocation mensuelle. Ce programme est maintenant offert grâce à des subventions.

Tableau 4.2 – Bénéficiaires d'une pension d'invalidité

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
Beneficiaires à une pension à invalidite	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Vétérans	80 681	74 943	69 739	64 804	60 087		
Survivants	59 810	57 367	54 409	51 227	48 790		
Total	140 491	132 310	124 148	116 031	108 877		
Allocation pour soins	8 984	7 753	7 096	6 732	6 315		
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 642	1 548	1 491	1 524	1 507		
Allocation vestimentaire	1 461	1 379	1 359	1 369	1 374		

n/ /n · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Prévisions ²						
Bénéficiaires d'une pension d'invalidité¹	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Vétérans	56 600	53 000	49 800	47 000	44 500		
Survivants	45 500	42 400	41 100	39 400	37 600		
Total	102 100	95 400	90 900	86 400	82 100		
Allocation pour soins	5 700	5 300	4 900	4 500	4 200		
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 400	1 300	1 300	1 200	1 100		
Allocation vestimentaire	1 300	1 200	1 200	1 100	1 100		

¹Exclut la GRC.

Tableau 4.3 – Dépenses liées aux pensions d'invalidité

Tableau 4.5 – Depenses nees aux pensions à invalidité					
Dépenses liées aux pensions d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2018 ¹				
(en millions de dollars)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Pensions de vétéran	903,5 \$	810,7\$	768,8\$	729,0\$	689,9\$
Pensions de survivant	555,0\$	567,5\$	548,2\$	517,2 \$	488,3 \$
Sous-total : pensions	1 458,5 \$	1 378,2 \$	1 317,1 \$	1 246,2 \$	1 178,2 \$
Total : Allocations spéciales	106,3 \$	96,5\$	88,6\$	85,5 \$	83,7 \$
Total: pensions et allocations spéciales (comprend les rajustements) ²	1 563,6 \$	1 474,1 \$	1 405,7 \$	1 331,7 \$	1 261,9 \$
Dépenses liées aux pensions d'invalidité			Prévisions ³		
(en millions de dollars)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Pensions de vétéran	672,1\$	646,6\$	624,2 \$	605,8\$	590,6\$
Pensions de survivant	477,8 \$	456,6\$	442,2 \$	434,5 \$	424,0 \$
Sous-total : pensions	1 149,9 \$	1 103,2 \$	1 066,4 \$	1 040,3 \$	1 014,6 \$
Total : Allocations spéciales	77,2 \$	72,5\$	68,2 \$	64,4 \$	61,2 \$

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Total: pensions et allocations spéciales

1 227,1 \$

1 134,6 \$

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

²Inclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation, alors les chiffres diffèrent de ceux du tableau 3.1.

³Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴Exclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation.

Indemnité d'invalidité

Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006, ce programme offre en guise de reconnaissance, une compensation aux membres des Forces armées canadiennes et aux vétérans admissibles. Dans certains cas, le programme indemnise également l'époux ou conjoint de fait survivant ainsi que les enfants survivants. Les indemnités sont versées en cas de décès, de détention et pour les conséquences non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les conséquences d'une déficience permanente sur la vie des membres et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leurs familles.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'indemnité maximale que peut recevoir une personne, en fonction de l'ampleur de l'invalidité, est de 365 400 \$.

Une Indemnité d'invalidité peut être versée soit en un paiement forfaitaire, des versements annuels étalés sur un nombre d'années donné, ou une combinaison des deux.

Tableau 4.4 – Bénéficiaires des indemnités d'invalidité¹

Indemnités d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2018							
maemintes a invalidite	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018			
Vétérans	44 765	49 372	55 698	61 759	67 575			
Survivants	850	999	1 186	1 373	1 581			
Sous-total : Indemnités	45 615	50 371	56 884	63 132	69 156			
Indemnité de décès	324	352	431	467	538			
Total : Indemnités	45 939	50 723	57 315	63 599	69 694			

Indemnités d'invalidité	Prévisions ²						
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Indemnité d'invalidité	75 990	82 210	88 530	94 640	100 450		
Indemnité de décès	610	690	770	860	950		
Total : Indemnités	76 600	82 900	89 300	95 500	101 400		

¹ Nombre cumulatif de bénéficiaires d'indemnité invalidité, encore en service dès le 31 mars (n'inclut pas les bénéficiaires décédés), mais qui ne touchent pas nécessairement un versement d'Indemnité d'invalidité dans un exercice financier spécifique.

Tableau 4.5 – Dépenses liées aux indemnités d'invalidité

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
(en millions de dollars)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ¹		
Indemnité d'invalidité	451,5 \$	461,6\$	643,0\$	690,0\$	1 603,9 \$		
Indemnité de décès	9,8\$	11,2 \$	17,0 \$	10,0 \$	17,5 \$		
Total : Indemnités ²	461,4 \$	472,6\$	660,0 \$	700,0 \$	1 621,4 \$		

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité	Prévisions ³						
(en millions de dollars)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Indemnité d'invalidité	1 028,7 \$	1 084,3 \$	1 161,5 \$	1 240,4 \$	1 316,0 \$		
Indemnité de décès	13,8 \$	14,8 \$	15,8\$	16,9\$	18,0 \$		
Total : Indemnités	1 042,5 \$	1 099,1 \$	1 177,3 \$	1 257,3 \$	1 334,0 \$		

¹Comprend le montant supplémentaire unique pour l'indemnité d'invalidité ainsi que le réajustement du taux maximal de l'indemnité d'invalidité

Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des vétérans et survivants qui reçoivent les deux : Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité.

Tableau 4.6 – Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité 1

Bénéficiaires à double admissibilité	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
beneficiaires à double admissibilité	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Vétérans	14 267	15 108	16 283	17 225	18 202		
Survivants	603	743	914	1 068	1 133		
Total : bénéficiaires	14 870	15 851	17 197	18 293	19 335		

¹Veuillez noter que les bénéficiaires ci-dessus sont inclus dans les tableaux 4.1 et 4.2.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

²Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

³Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Bénéficiaires des prestations d'invalidité

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'invalidité (pourcentage d'invalidité) des vétérans et survivants qui reçoivent une pension d'invalidité ou une indemnité d'invalidité en date du 31 mars 2018.

Les liens ci-dessous mènent aux tableaux des tarifs pour lesquels les pourcentages sont payés.

Indemnité d'invalidité – http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/rates/DA-RATES-2018-FR.pdf

 $Pension\ d'invalidit\'e - \underline{http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/disability-pension/Disability-Pension-Rates-2018.pdf}$

Tableau 4.7 – Bénéficiaires par catégorie d'invalidité en date du 31 mars 2018

		Vété	rans		Survivants
Catégorie d'invalidité	Pension d'invalidité (PI) seulement	Pension et indemnité d'invalidité	Indemnité d'invalidité (II) seulement	Incapacité absolue	Prestations d'invalidité
Catégorie 1 (98 % – 100 %)	1 524	2 055	861	4 440	4 796
Catégorie 2 (93 % – 97 %)	254	415	194	863	222
Catégorie 3 (88 % – 92 %)	324	470	232	1 026	297
Catégorie 4 (83 % – 87 %)	410	525	294	1 229	330
Catégorie 5 (78 % – 82 %)	550	579	418	1 547	614
Catégorie 6 (73 % – 77 %)	676	649	455	1 780	562
Catégorie 7 (68 % – 72 %)	781	689	540	2 010	785
Catégorie 8 (63 % – 67 %)	859	722	696	2 277	787
Catégorie 9 (58 % – 62 %)	1 175	747	722	2 644	1 164
Catégorie 10 (53 % – 57 %)	1 174	839	943	2 956	1 117
Catégorie 11 (48 % – 52 %)	1 754	842	1 175	3 771	2 187
Catégorie 12 (43 % – 47 %)	1 611	926	1 252	3 789	1 168
Catégorie 13 (38 % – 42 %)	2 521	1 005	1 596	5 122	2 263
Catégorie 14 (33 % – 37 %)	2 740	1 175	1 854	5 769	2 399
Catégorie 15 (28 % – 32 %)	4 263	1 286	2 728	8 277	3 812
Catégorie 16 (23 % – 27 %)	5 110	1 377	3 390	9 877	4 635
Catégorie 17 (18 % – 22 %)	6 057	1 356	4 289	11 702	5 583
Catégorie 18 (13 % – 17 %)	5 640	1 304	6 044	12 988	4 462
Catégorie 19 (8 % – 12 %)	7 957	944	10 053	18 954	5 512
Catégorie 20 (5 % – 7 %)	6 949	276	7 994	15 219	6 120
Catégorie 21 (1 % – 4 %)	2 723	21	3 643	6 387	76
Évaluations à zéro	162	0	0	162	1 859
Non disponible	0	0	0	0	68
Total	55 214	18 202	49 373	122 789	50 818

Source : Direction des statistiques, Cube clients, mars 2018

Tableau 4.8 – Affections les plus fréquentes (pour l'exercice 2017-2018)

Le tableau ci-dessous est basé sur le nombre de vétérans qui ont reçu une décision favorable pour l'affection reliée à leur service.

Classe- ment	Tous les vétérans	Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	Vétérans de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Vétérans de l'Afghanistan ²
1	Hypoacousie	Hypoacousie	Hypoacousie	Syndrome de stress post- traumatique
2	Acouphène	Acouphène	Acouphène	Acouphène
3	Syndrome de stress post- traumatique	Syndrome de stress post- traumatique	Syndrome de stress post- traumatique	Hypoacousie
4	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure
5	Ostéoarthrite du genou	Ostéoarthrite du genou	Ostéoarthrite du genou	Dysfonctionnement érectile
6	Lésions intra-articulaires du genou	Lésions intra-articulaires du genou	Discopathie cervicale	Discopathie lombaire
7	Discopathie cervicale	Discopathie cervicale	Lésions intra-articulaires du genou	Anxiété, y compris trouble panique
8	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Arthrose de la colonne lombaire	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Syndrome d'apnée obstructive du sommeil
9	Arthrose de la colonne Iombaire	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Arthrose de la colonne lombaire	Trouble d'adaptation
10	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Ostéoarthrite de la hanche	Ostéoarthrite de la hanche	Douleurs lombaires mécaniques chroniques

¹Les principales affections sont déterminées par le nombre de vétérans dont l'affection a été jugée relative à leur service.

Source: Liste fournie par la Direction des statistiques

Tableau 4.9 – Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées (exercice 2017-2018)

Le tableau ci-dessous représente le nombre de décisions pour chaque affection pour l'exercice 2017-2018. Les décisions sont basées sur la preuve présentée et les exigences législatives en matière d'admissibilité.

	Décisions	favorables	Décisions d	Nombre	
Affections	Nombre de décisions favorables	% de décisions favorables	Nombre de décisions défavorables	% de décisions défavorables	total de décisions
Acouphène	4 245	77 %	1 257	23 %	5 502
Hypoacousie	3 831	74 %	1 376	26 %	5 207
Syndrome de stress post-traumatique	2 453	96 %	95	4 %	2 548
Arthrose du genou	766	83 %	158	17 %	924
Troubles dépressifs	716	90 %	83	10 %	799
Maladie discale lombaire	611	86 %	100	14 %	711
Ostéoarthrite du genou	589	83 %	118	17 %	707
Ostéoarthrite de la hanche	489	80 %	125	20 %	614
Discopathie cervicale	479	84 %	94	16 %	573
Arthrose de la colonne lombaire	379	84 %	71	16 %	450

 $Source: Prestations\ d'invalidit\'e\ (première\ demande) - D\'ecisions\ et\ taux\ d'approbation$

²Les vétérans de l'Afghanistan sont aussi inclus sous les vétérans des FAC.

Tableau 4.10 – Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation

Le tableau suivant indique le nombre de décisions rendues à l'égard des premières demandes. Veuillez noter qu'une demande peut comporter plusieurs affections.

PREMIÈRES DEMANDES	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
PREIVITERES DEIVIANDES	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Demandes							
Décisions favorables (demandes approuvées)	11 891	11 450	17 174	15 445	17 648		
Décisions défavorables (demandes rejetées)	5 017	2 948	3 279	3 242	3 516		
Total : Nombre de demandes – Décisions rendues ¹	16 908	14 398	20 453	18 687	21 164		
Taux d'approbation en % (registres)	70 %	80 %	84 %	83 %	83 %		
Affections							
Décisions favorables (demandes approuvées)	17 133	16 360	24 802	22 567	27 715		
Décisions défavorables (demandes rejetées)	12 677	8 371	8 543	8 281	7 967		
Total : Nombre total d'affections – Décisions rendues	29 810	24 732	33 345	30 848	35 682		
Taux d'approbation en % (affections)	58 %	66 %	74 %	73 %	78 %		

¹Une demande peut comporter une ou plusieurs affections.

Source : Taux de décisions favorables relatifs aux premières demandes, révisions ministérielles et des réévaluations médicales, Direction des statistiques.

Indemnité pour blessure grave (IBG)

L'indemnité pour blessure grave est un montant forfaitaire non imposable versé aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui ont subi une blessure liée au service (ou qui ont souffert d'une maladie aiguë) entraînée par un événement unique et soudain lié au service survenu après le 31 mars 2006. Cette indemnité reconnaît la douleur et les souffrances immédiates subies après l'évènement traumatique.

Tableau 4.11 - Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Nombre de bénéficiaires ¹	114	36	15		
Dépenses totales (en millions de dollars)	7,9\$	2,5 \$	1,2 \$		

¹ Nombre de bénéficiaires est basé sur la date laquelle la demande à été rempli.

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Prévisions ¹						
indennite pour biessure grave (ibd)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Nombre de bénéficiaires	20	20	10	10	10		
Dépenses totales (en millions de dollars)	1,6\$	1,2 \$	0,9 \$	0,7 \$	0,7 \$		

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 5 : Programmes de soins de santé

Avantages médicaux et services

Le programme d'avantages de services médicaux offre aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, à leurs survivants et personnes à charge, et d'autres personnes admissibles des avantages médicaux afin de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé, en reconnaissance de leur service au Canada. Ces prestations visent les examens ou traitements médicaux, chirurgicaux ou dentaires; les instruments chirurgicaux ou les appareils prothétiques, y compris leur entretien; des adaptations au domicile dans le but de faciliter l'usage des instruments ou appareils; les soins de santé préventifs; les médicaments; ainsi que le remboursement des frais de déplacement et des dépenses nécessaires pour accéder à ces avantages.

Tableau 5.1 – Bénéficiaires des avantages médicaux

Bénéficiaires des avantages médicaux	Chiffres réels						
beneficial es des dvantages medicadx	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Anciens combattants du temps de guerre	47 889	41 018	34 593	28 266	23 330		
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	40 622	43 065	47 096	51 698	55 422		
Total : Nombre de bénéficiaires	88 511	84 083	81 689	79 964	78 752		

Bénéficiaires des avantages médicaux	Prévisions ¹						
Denomination des des des medicades	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Anciens combattants du temps de guerre	18 800	15 000	11 800	9 200	7 000		
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	61 600	66 800	72 200	77 900	80 500		
Total : Nombre de bénéficiaires	80 400	81 800	84 000	87 100	87 500		

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.2 – Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés¹

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues par Programme de choix (PDC) et Autres services de santé achetés (ASSA).

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
(en millions de dollars)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	2,1\$	1,8 \$	1,7\$	1,7\$	1,6\$		
PDC 2 – Services d'ambulance	1,8 \$	1,5 \$	1,7\$	1,3 \$	1,1\$		
PDC 3 – Services audiologiques	40,9 \$	36,7 \$	40,8 \$	44,6\$	44,1\$		
PDC 4 – Services dentaires	14,4 \$	12,6\$	12,1\$	11,4 \$	10,1 \$		
PDC 5 – Services hospitaliers	3,1\$	4,0 \$	5,4 \$	10,4 \$	10,7 \$		
PDC 6 – Services médicaux	0,9 \$	1,0 \$	1,8 \$	3,1\$	4,2 \$		
PDC 7 – Fournitures médicales	5,5 \$	5,0\$	5,0\$	4,9\$	4,5 \$		
PDC 8 – Soins infirmiers	9,3 \$	8,2 \$	7,8 \$	7,6\$	6,9\$		
PDC 9 – Inhalothérapie	2,2 \$	1,9\$	1,7\$	2,0\$	1,8\$		
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance	82,7 \$	79,7 \$	91,6\$	134,6\$	117,1 \$		
PDC 11 – Prothèses et orthèses	2,4 \$	2,5 \$	2,8\$	3,5\$	3,4\$		
PDC 12 – Services paramédicaux	34,9 \$	36,9\$	49,2\$	58,8\$	71,7 \$		
PDC 13 – Équipement spécial	25,3 \$	22,4\$	22,0 \$	20,7 \$	19,4 \$		
PDC 14 – Soins de la vue	4,3 \$	3,8 \$	4,2 \$	3,6\$	3,2\$		
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux ²	229,8 \$	218,0 \$	247,8 \$	308,0 \$	299,6\$		
Reste des ASSA							
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	203,6 \$	195,8 \$	195,0\$	203,4 \$	192,3 \$		
Déplacements des anciens combattants	17,8 \$	17,0 \$	17,6 \$	18,2 \$	19,6\$		
Autres ASSA ³	52,4 \$	50,1\$	56,7\$	60,4 \$	71,7 \$		
Sous-total : Reste des ASSA	273,7 \$	262,9 \$	269,3 \$	282,0 \$	283,7 \$		
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste							
des ASSA	503,6 \$	480,9 \$	517,1 \$	590,1 \$	583,3 \$		

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA	Prévisions ⁴					
(en millions de dollars)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1,8 \$	1,9\$	2,1\$	2,5 \$	2,5 \$	
PDC 2 – Services d'ambulance	1,1 \$	0,9\$	0,8\$	0,7\$	0,7\$	
PDC 3 – Services audiologiques	50,5 \$	53,4 \$	56,8\$	60,9 \$	63,3 \$	
PDC 4 – Services dentaires	9,9 \$	9,3 \$	8,8\$	8,5 \$	8,1\$	
PDC 5 – Services hospitaliers	22,7 \$	25,3 \$	28,0 \$	31,1\$	33,0 \$	
PDC 6 – Services médicaux	5,7\$	6,3 \$	7,0 \$	7,8 \$	8,3 \$	
PDC 7 – Fournitures médicales	4,7 \$	4,6\$	4,7 \$	4,9 \$	4,8 \$	
PDC 8 – Soins infirmiers	6,9 \$	6,6\$	6,4 \$	6,3 \$	6,2\$	
PDC 9 – Inhalothérapie	2,1\$	2,2\$	2,4 \$	2,6\$	2,7 \$	
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance	170,0 \$	178,3 \$	189,5 \$	205,4 \$	209,3 \$	
PDC 11 – Prothèses et orthèses	4,8 \$	5,2\$	5,6\$	6,2 \$	6,5 \$	
PDC 12 – Services paramédicaux	78,8 \$	91,4\$	106,5 \$	124,5 \$	131,4 \$	
PDC 13 – Équipement spécial	20,6 \$	20,8 \$	21,5 \$	22,8 \$	22,3 \$	
PDC 14 – Soins de la vue	3,8 \$	3,6\$	3,5 \$	3,4 \$	3,4 \$	
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux ²	380,5 \$	406,8 \$	440,4 \$	484,0 \$	498,7 \$	
Reste des ASSA						
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	194,5 \$	188,5 \$	182,2\$	177,3 \$	173,1\$	
Déplacements des anciens combattants	22,9 \$	25,7 \$	29,0 \$	32,7 \$	34,4 \$	
Autres ASSA ³	100,5 \$	118,7 \$	119,5 \$	119,5 \$	119,5 \$	
Sous-total : Reste des ASSA	317,9 \$	332,9 \$	330,6 \$	329,4 \$	327,0 \$	
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste						
des ASSA	698,4 \$	739,7 \$	771,0 \$	813,4 \$	825,7 \$	

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²Les dépenses liées aux avantages médicaux incluent un rajustement pour correspondre au système financier de Freebalance.

³Autres ASSA inclus : les services des professionnels des soins de santé, les services du Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé, Clinique de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel; et autres dépenses de services reliés, tels que les avis médicaux, les dépenses liées au recouvrement des coûts des gouvernements étrangers et les primes d'assurance-maladie.

⁴Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) accorde aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, aux survivants et aux principaux dispensateurs de soins, une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et communautaires et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre domicile et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins peuvent être admissibles à des services d'entretien ménager et à des services d'entretien du terrain.

Tableau 5.3 – Bénéficiaires du PAAC

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
BENEFICIAIRES DO PAAC	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Anciens combattants - Service de guerre	35 380	30 430	25 675	21 497	17 548		
Anciens combattants - Forces armées canadiennes	26 449	28 194	30 420	32 912	35 807		
Sous-total : Anciens combattants	61 829	58 624	56 095	54 409	53 355		
Survivants	39 766	38 098	37 463	36 445	34 931		
Nombre total de bénéficiaires du PAAC	101 595	96 722	93 558	90 854	88 286		

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Prévisions ²						
BENEFICIAIRES DO FAAC	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Anciens combattants - Service de guerre	14 100	11 100	7 200	5 500	4 100		
Anciens combattants - Forces armées canadiennes	37 700	39 400	41 000	42 700	44 200		
Sous-total : Anciens combattants	51 800	50 500	48 300	48 100	48 300		
Survivants	35 100	34 000	32 700	31 300	29 800		
Nombre total de bénéficiaires du PAAC ¹	86 800	84 500	81 000	79 400	78 100		

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.4 – Dépenses liées au PAAC¹

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues selon les services et les avantages compris dans le PAAC.

DÉPENSES LIÉES AU PAAC		Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
(en millions de dollars)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018			
Soins ambulatoires	0,8\$	0,6\$	0,6\$	0,4 \$	0,3 \$			
Services de santé et de soutien	0,5 \$	0,4\$	0,4 \$	0,9\$	1,1\$			
Accès à des services d'alimentation	7,8\$	7,2 \$	6,4 \$	6,0\$	5,2\$			
Services de soins personnels	24,9 \$	23,0\$	23,2\$	25,0 \$	25,6\$			
Entretien ménager	75,9\$	0,4 \$	0,0 \$	0,0\$	0,0\$			
Entretien du terrain	19,9 \$	0,1\$	0,0 \$	0,0\$	0,0\$			
Transport à des fins sociales	1,3 \$	1,0\$	0,8 \$	0,7 \$	0,5 \$			
Adaptation du domicile	0,6\$	0,8\$	0,9 \$	1,5 \$	1,7 \$			
Soins en établissement pour adultes	0,0\$	0,0\$	0,0 \$	0,0\$	0,0\$			
Soins intermédiaires	52,5 \$	49,0\$	48,9 \$	46,7 \$	44,6\$			
Sous-total : contributions	184,1 \$	82,6 \$	81,2 \$	81,3 \$	79,1 \$			
Subventions d'entretien ménager et d'entretien du								
terrain ²	245,6\$	280,5 \$	271,3 \$	268,8 \$	265,5 \$			
Total : Dépenses liée au PAAC	429,6 \$	363,1 \$	352,6 \$	350,2 \$	344,6 \$			

DÉPENSES LIÉES AU PAAC	Prévisions ³						
(en millions de dollars)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Soins ambulatoires	0,4\$	0,4 \$	0,4 \$	0,4\$	0,4 \$		
Services de santé et de soutien	1,0\$	1,0 \$	1,0 \$	1,0\$	1,0\$		
Accès à des services d'alimentation	5,2\$	4,9 \$	4,2 \$	4,0\$	4,0\$		
Services de soins personnels	22,1\$	20,7 \$	18,3 \$	17,9\$	17,9 \$		
Transport à des fins sociales	0,5 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,2\$		
Adaptation du domicile	1,7 \$	1,8 \$	1,9 \$	2,0\$	2,1\$		
Soins en établissement pour adultes	0,0\$	0,0\$	0,0 \$	0,0\$	0,0\$		
Soins intermédiaires	44,8 \$	44,0 \$	41,4 \$	42,2 \$	43,3 \$		
Sous-total : contributions	75,8 \$	73,2 \$	67,5 \$	67,8 \$	68,9 \$		
Services d'entretien ménager (subventions)	208,6\$	209,2 \$	206,4 \$	209,0\$	212,4 \$		
Service d'entretien du terrain (subventions)	70,3 \$	72,7 \$	74,5 \$	77,5 \$	80,7 \$		
Sous-total : subventions	279,0 \$	281,9 \$	280,8 \$	286,5 \$	293,1 \$		
Total : Dépenses liée au PAAC	354,8 \$	355,1 \$	348,3 \$	354,3 \$	362,0 \$		

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²Au 1^{er} janvier 2013, les services d'entretien ménager et les services d'entretien du terrain ont commencé la conversion d'un remboursement à un programme de subvention. La conversion des clients à la subvention a fallu environ douze mois, mais les dépenses dans le cadre du programme de remboursement ont continué en 2014-2015 en vertu des Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants (RSSAC). Les clients ont jusqu'à 18 mois pour présenter des reçus.

³Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Soins de longue durée (SLD)

Dans le cadre du Programme de soins de longue durée et du volet Soins Intermédiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère offre un soutien financier aux vétérans ayant servi en temps de guerre et aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont besoin des soins de longue durée/soins en foyer de soins infirmiers ou de soins de courte durée (de répit).

Les responsables de ces programmes travaillent en collaboration avec les autorités sanitaires provinciales, régionales et locales et les établissements de soins de longue durée pour veiller à ce que les vétérans soient soutenus financièrement dans un cadre convenable de soins de longue durée répondant à leurs besoins de soins particuliers.

Pour être admissibles à un soutien financier, les vétérans doivent avoir été jugés par un professionnel de la santé comme ayant besoin de soins de longue durée et doivent répondre aux critères d'admissibilité liés au service.

Les vétérans admissibles peuvent recevoir un soutien financier dans deux types d'établissements (lits) de soins de longue durée :

Des lits communautaires qui sont répartis dans des foyers de soins et des établissements de soins de longue durée ou d'autres établissements de soins qui se trouvent dans de nombreuses communautés au Canada. Ces lits peuvent être financés par l'entremise d'ASSA ou PAAC, selon l'admissibilité du vétéran.

Des **lits réservés**, aussi appelés des lits d'accès prioritaire, qui sont répartis dans plus de 160 établissements de soins de santé à l'égard desquels le Ministère a conclu une entente contractuelle avec la province, l'autorité sanitaire ou l'établissement afin que les vétérans ayant servi en temps de guerre aient un accès prioritaire à un nombre déterminé de lits. Ces lits sont financés exclusivement par l'affection pour les ASSA.

Le type d'établissement dans lequel les vétérans peuvent recevoir un soutien du Ministère varie selon le type de service militaire, le lieu du service militaire, le revenu, le besoin de soins de santé, et si le besoin de soins de longue durée est attribuable à une invalidité/maladie liée au service.

Certains foyers de soins et d'autres établissements de soins de longue durée fournissent des soins aux vétérans dans des lits réservés et dans des lits communautaires au sein d'un même établissement.

Tableau 5.5 – Soins de longue durée (SLD) - Bénéficiaires et dépenses

Tunes d'établissements	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
Types d'établissements	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	340	325	302	s.o. ¹	s.o. ¹		
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	2 450	2 252	2 178	2 157	1 810		
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par							
l'entremise du programme SLD)	2 011	1 796	1 522	1 247	1 288		
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par							
l'entremise du programme PAAC)	2 858	2 536	2 439	2 326	2 012		
Total : Vétérans occupant un lit de SLD	7 659	6 909	6 441	5 730	5 110		
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	63,0 \$	63,8 \$	70,8 \$	s.o. ¹	s.o. ¹		
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	174,9\$	170,7 \$	171,0 \$	183,1 \$	175,6\$		
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par							
l'entremise du programme SLD)	28,7 \$	25,1\$	24,0 \$	20,3 \$	16,8 \$		
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par							
l'entremise du programme PAAC)	52,5\$	49,1\$	48,9 \$	46,7\$	44,6 \$		
Sous-total : Financement des établissements de SLD	319,1 \$	308,7 \$	314,7 \$	250,1 \$	237,0 \$		
Dépenses additionelles : Hôpital Sainte-Anne	0,0\$	0,0\$	0,0 \$	55,7 \$ ²	4,9 \$		
Total : Financement des établissements de SLD	319,1 \$	308,7 \$	314,7 \$	305,8\$	241,9 \$		

Types d'établissements		Prévisions ³					
Types a etablissements	2018-2019 2019-2020 2020-2021 2021-2021 1 871 1 669 1 317 925 778 618 2 010 1 908 1 817 4 806 4 355 3 752 179,3 \$ 175,2 \$ 171,0 \$ 16	2021-2022	022 2022-2023				
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	1 871	1 669	1 317	1 021	778		
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par							
l'entremise du programme SLD)	925	778	618	487	383		
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par							
l'entremise du programme PAAC)	2 010	1 908	1 817	1 771	1 756		
Total : Vétérans occupant un lit de SLD	4 806	4 355	3 752	3 279	2 917		
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	179,3 \$	175,2 \$	171,0 \$	168,2 \$	165,7 \$		
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par							
l'entremise du programme SLD)	15,2 \$	13,3 \$	11,2 \$	9,1\$	7,4 \$		
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par							
l'entremise du programme PAAC)	44,8\$	44,0 \$	41,4\$	42,2 \$	43,3 \$		
Total : Financement prévues des établissements de SLD	239,3 \$	232,5 \$	223,6 \$	219,5 \$	216,4\$		

Note: Les lits réservés sont financés par l'entremise des ASSA, tandis que les lits dans un établissement communautaire sont financés par l'entremise des ASSA et PAAC.

¹ Dès le 1er avril 2016, la responsabilité pour les lits dans un établissement du Ministère à l'Hôpital Sainte-Anne (HSA) a été transféré à la province du Québec; ces lits sont maintenant des lits réservés.

²Le montant de 55,7 M\$ qui a été payé à l'HSA fait partie des coûts de transfert négociés. Les allocations quotidiennes pour les vétérans résidants admissibles sont incluses dans les lits réservés.

³ Les prévisions de SLD 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Réadaptation et services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants

Le programme de réadaptation fournit, en fonction de leurs besoins, des services de réadaptation médicale, psychosociale et professionnelle ainsi qu'un service d'aide aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont été libérés pour raisons médicales ou dont les besoins sont principalement attribuables au service, afin de les aider, ainsi que leurs familles, à réintégrer la vie civile. Dans certaines circonstances, les survivants et les conjoints des vétérans admissibles peuvent être admissibles aux services de réadaptation et d'assistance professionnelle.

Tableau 5.6 – Programme de réadaptation : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au Programme

BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE RÉADAPTATION ET DÉPENSES LIÉES	Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
AU PROGRAMME	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Vétérans	6 265	7 175	8 478	11 600	13 058
Survivants/conjoints	146	165	173	187	175
Total : Nombre de vétérans et de survivants	6 411	7 340	8 651	11 787	13 233
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ²	18,5 \$	21,2\$	26,8\$	33,5 \$	43,6\$

BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE RÉADAPTATION ET DÉPENSES LIÉES	Prévisions ³				
AU PROGRAMME	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Vétérans	16 500	18 400	19 900	21 200	22 300
Survivants/conjoints	200	200	200	200	200
Total : Nombre de vétérans et de survivants	16 700	18 600	20 100	21 400	22 500
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ^{2,4}	58,8\$	67,1\$	73,2\$	79,2 \$	84,0 \$

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre (ne bénéficient peut-être pas de fonds d'ACC).

Allocation pour relève d'un aidant familial (ARAF)

L'allocation pour relève d'un aidant familial permet aux vétérans admissibles de recevoir une subvention afin de reconnaître le rôle essentiel des aidants familiaux à l'égard de la santé et du bien-être des vétérans. Cette aide supplémentaire vise à permettre aux aidants familiaux d'assurer plus facilement le maintien de leur propre santé et capacité. Dans certains cas, cette allocation leur permet de se reposer, de prendre une pause pour veiller à leur propre bien-être. Cette nouvelle allocation permet aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes de recevoir une subvention annuelle non imposable de 7 332 \$.

Tableau 5.7 – Bénéficiaires de l'Allocation pour relève d'un aidant familial et dépenses liées à l'allocation 1

Allocation pour relève d'un aidant familial (ARAF)		Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
		2015-2016	2016-2017	2017-18		
Nombre de bénéficiaires ²		178	277	363		
Dépenses totales (en millions de dollars)		1,3 \$	2,1\$	2,8\$		

Allocation pour relève d'un aidant familial (ARAF)	Prévisions ³						
Anocation pour releve à un algant familiai (AKAF)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Nombre de bénéficiaires	20	-	-	-	-		
Dépenses totales (en millions de dollars)	0,1\$	0,0\$	0,0\$	0,0\$	0,0\$		

¹ L'Allocation pour relève d'un aidant familial sera remplacée avec l'Allocation de reconnaissance des aidants naturels dès le 1^{er} avril 2018.

² Les dépenses liées à la réadaptation comprennent les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants et sont pour la pleine année (ou jusqu'à la fin de trimestre).

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴La méthode de livraison pour les Services de transition de carrière changera le 1er avril 2018. À partir de 2018-2019, les dépenses sont incluses avec Réadaptation et service de soutien de la NCAC.

² Bénéficiaires sont ceux qui ont reçu un payment dans un délai d'un an par rapport de la date d'entrée.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Chapitre 6: Avantages financiers

Le programme des avantages financiers apporte un soutien économique aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes (FAC), aux survivants, aux conjoints ou conjoints de fait et aux personnes à leur charge pour contrer les répercussions économiques d'une fin de carrière militaire, ou d'une blessure ou d'un décès lié au service sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. Un soutien est accordé à ceux et celles qui sont admissibles au programme de réadaptation; ceux et celles qui ont terminé le programme et n'ont pas encore trouvé d'emploi; ceux et celles qui étaient admissibles au programme, mais qui sont incapables d'y participer en raison d'une déficience permanente et grave; ceux et celles qui ont touché une indemnité d'invalidité en raison d'un état physique ou mental ayant provoqué des déficiences graves et permanentes pour lesquelles des services de réadaptation étaient approuvés. L'indemnisation est offerte sous forme de prestations mensuelles de soutien du revenu.

Allocation pour perte de revenus

Ce programme d'allocation pour perte de revenus reconnaît les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou qu'un handicap imputable au service peuvent avoir sur la capacité des vétérans des Forces armées canadiennes à générer des revenus à la suite de leur libération des Forces armées canadiennes. Dans le but d'assurer que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits, les vétérans des FAC prenant part au programme de réadaptation d'ACC reçoivent une allocation de remplacement de revenu garantissant que leur traitement ne tombe pas sous le seuil de 90 % du salaire brut qu'ils recevaient avant de quitter les Forces. Dans l'éventualité où un ancien combattant participant au programme de réadaptation se trouvait dans l'incapacité d'occuper un emploi lucratif et convenable, une allocation lui sera versée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans.

Tableau 6.1 – Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation

BÉNÉFICIAIRE DE L'ALLOCATION POUR PERTE DE REVENUS	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
BENEFICIAIRE DE L'ALLOCATION POUR PERTE DE REVENUS	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Allocation temporaire	2 709	2 963	3 435	7 375	9 193		
Allocation prolongée	1 506	1 860	2 311	4 250	5 677		
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants)	4 215	4 823	5 746	11 625	14 870		
Dépenses (en millions de dollars) ²	127,2\$	156,4\$	180,3 \$	269,9\$	420,1\$		

BÉNÉFICIAIRE DE L'ALLOCATION POUR PERTE DE REVENUS	Prévisions ³						
BENEFICIAIRE DE L'ALLOCATION FOOR PERTE DE REVENOS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Allocation temporaire	10 500	11 600	12 600	13 400	14 100		
Allocation prolongée	7 200	8 400	9 600	10 900	12 200		
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants) ⁴	17 700	20 000	22 200	24 300	26 300		
Dépenses (en millions de dollars)	499,1\$	575,0\$	647,3 \$	713,6\$	777,0 \$		

¹ Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus désignent les vétérans et survivants qui ont un statut « en paiements » en date du 31 mars ou à la fin du trimestre.

Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

Le programme d'Allocation pour incidence sur la carrière tient compte des répercussions économiques pour les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui doivent vivre avec une invalidité grave et permanente attribuable au service en ce qui concerne leur capacité à trouver un emploi et leurs chances d'avancement professionnel. Le programme vise à garantir que les vétérans des FAC frappés d'une invalidité grave et permanente jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels. Une allocation mensuelle est versée aux vétérans des FAC qui perçoivent une pension d'invalidité en raison de problèmes de santé physique ou mentale causant une invalidité grave et permanente et dont les services de réadaptation ont été approuvés. Le 1^{er} avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC) afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement.

Tableau 6.2 – Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaires et dépenses de l'AIC	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
beneficialies et depenses de l'Aic		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Bénéficiaires de l'AIC	1 647	2 293	3 743	6 011	7 801		
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	1 320	1 755	2 482	3 410	4 372		
Dépenses (en millions de dollars)	22,2\$	34,2\$	51,5 \$	79,7 \$	123,1\$		

Bénéficiaires et dépenses de l'AIC		Prévisions ¹						
belleficialles et depenses de l'AiC	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
Bénéficiaires de l'AIC	10 800	13 000	15 300	17 600	19 800			
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	5 300	5 900	6 900	7 900	8 900			
Dépenses (en millions de dollars)	147,4\$	175,4\$	209,8\$	245,7 \$	283,0 \$			

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

²Le total pour 2014-2015 inclut les paiements versés en vertu de la Loi d'exécution du budget.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques.

⁴ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS)

Le programme de prestation de retraite supplémentaire offre une compensation aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) admissibles qui ne sont pas à même de contribuer à un régime de pension en raison de leur incapacité à travailler après leur libération des Forces. Pour être jugés admissibles, les vétérans doivent souffrir d'une invalidité totale et permanente conformément à l'évaluation réalisée dans le cadre du programme de réadaptation d'ACC et avoir droit à des allocations pour perte de revenus à long terme. Un montant forfaitaire équivalant à 2 % du montant total de l'allocation pour perte de revenus perçue par un ancien combattant est généralement payé lorsque celuici atteint l'âge de 65 ans. Cette prestation peut être versée aux survivants ou aux orphelins d'un ancien combattant dont le décès est imputable à une blessure ou à une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où celui-ci aurait atteint l'âge de 65 ans.

Tableau 6.3 – Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et les dépenses liées à la prestation

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses	s Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
liées à la prestation	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Bénéficiaires (vétérans)	15	21	34	76	79
Dépenses (en milliers de dollars)	36 \$	52 \$	111 \$	306 \$	312 \$

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses		Prévisions ¹					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Bénéficiaires (vétérans)	100	120	120	150	200		
Dépenses (en milliers de dollars)	588 \$	794 \$	855 \$	1 127 \$	1 526 \$		

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)

L'allocation de sécurité du revenu de retraite est une prestation mensuelle qui assure aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) ayant une invalidité moyenne ou une invalidité grave et aux survivants admissibles une stabilité financière à vie. L'allocation est versée à partir de l'âge de 65 ans et complète le revenu annuel total d'un vétéran jusqu'à concurrence d'au moins 70 % de ce qu'il recevait sous forme de prestations financières d'ACC.

Tableau 6.4 – Bénéficiaires de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
		2016-2017	2017-2018		
Nombre de bénéficiaires	41	72	124		
Dépenses (en millions de dollars)	0,3 \$	0,5 \$	0,9 \$		

Allocation de cécurité du revenu de retraite (ACDD)		Prévisions ¹						
Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
Nombre de bénéficiaires	160	210	260	310	390			
Dépenses (en millions de dollars)	1,4 \$	1,9\$	2,3 \$	2,9 \$	3,6\$			

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Programme d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes (ASRFC)

L'allocation de soutien du revenu des Forces armées canadiennes vise à garantir que les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui y sont admissibles jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels tandis qu'ils recherchent un emploi. Une allocation mensuelle temporaire est versée aux vétérans des FAC qui ont achevé avec succès le programme de réadaptation d'ACC et qui ont la capacité de trouver un emploi lucratif, mais qui n'en ont pas encore trouvé un. Les survivants et les orphelins d'un ancien combattant sont également admissibles sous certaines conditions.

Tableau 6.5 – Bénéficiaires de l'ASRFC et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	Chiffres réels en date du 31 mars 2018						
Bénéficiaires et dépenses	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Bénéficiaires	23	43	55	64	78		
Dépenses (en millions de dollars)	0,3\$	0,6\$	0,9\$	1,1\$	1,5 \$		

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	Prévisions ¹						
Bénéficiaires et dépenses	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Bénéficiaires	130	160	200	240	270		
Dépenses (en millions de dollars)	2,1\$	2,8\$	3,5 \$	4,3 \$	5,1\$		

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme d'allocations aux anciens combattants (AAC)

Le programme d'allocations aux anciens combattants (AAC) représente une forme d'aide financière offerte aux vétérans, aux vétérans de la marine marchande et aux civils admissibles et à leurs survivants, à leurs personnes à charge et à leurs orphelins. En reconnaissance des services rendus en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent régulièrement une allocation mensuelle afin de pouvoir subvenir à leurs besoins de base. L'admissibilité à l'allocation aux anciens combattants est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un vétéran ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, du revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint ou conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'AAC.

Tableau 6.6 - Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants

Bénéficiaires du programme d'AAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					
Beneficiaires du programme d'AAC	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Anciens combattants	667	527	404	355	312	
Survivants	2 577	2 271	2 041	1 796	1 543	
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	3 244	2 798	2 445	2 151	1 855	

Bénéficiaires du programme d'AAC	Prévisions ¹						
beneficialies du programme d'AAC	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Anciens combattants	250	200	160	120	100		
Survivants	1 540	1 420	1 300	1 190	1 080		
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	1 790	1 620	1 460	1 310	1 180		

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Tableau 6.7 – Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants¹

Dépenses liées aux AAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
(en millions de dollars)	2013-2014	2016-2017	2017-2018		
Anciens combattants	1,3 \$	1,2 \$	1,0 \$	1,0\$	1,1\$
Survivants	7,2 \$	6,7 \$	6,0\$	5,5\$	5,0\$
Paiements en vertu de la Loi d'exécution du budget	-	0,7 \$	0,5 \$	-	-
Dépenses liées aux AAC	8,5 \$	8,5 \$	7,5 \$	6,5 \$	6,1\$

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Prévisions ²						
Depenses nees aux AAC (en millions de donars)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Anciens combattants	0,8\$	0,6\$	0,5 \$	0,4 \$	0,3 \$		
Survivants	4,8 \$	4,5 \$	4,2 \$	3,9\$	3,7\$		
Dépenses liées aux AAC	5,5 \$	5,1 \$	4,7 \$	4,4 \$	4,0 \$		

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Chapitre 7 : Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie civile des membres et des vétérans admissibles des Forces canadiennes et de leurs survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Anciens Combattants Canada remboursera les vétérans et les survivants admissibles jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à vie, taxes incluses, pour ces services.

Tableau 7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses¹

Services de transition de carrière –	Chiffres réels en date du 31 mars 2018							
Bénéficiaires et dépenses	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018			
Bénéficiaires (vétérans)	92	232	409	644	741			
Dépenses (en milliers de dollars)	12 \$	13 \$	24 \$	19 \$	37\$			

Services de transition de carrière –	Prévisions ²						
Bénéficiaires et dépenses	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Bénéficiaires (vétérans)	-	-	-	-	-		
Dépenses (en milliers de dollars) ²	-	-	-	-	-		

¹ La méthode de livraison pour les Services de transition de carrière changera dès le 1^{er} avril 2018. Les dépenses seront incluses avec Réadaptation et service de soutien de la NCAC à compter de l'exercice 2018-2019.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Chapitre 8 : Santé mentale

Anciens Combattants Canada (ACC) offre une vaste gamme de services de santé mentale et un soutien aux vétérans et à leurs familles. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre croissant de vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'un trouble de santé mentale.

Tableau 8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'une invalidité psychiatrique

	Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Service de guerre	1 591	1 323	1 114	925	751
Forces armées canadiennes (FAC)	13 385	14 847	16 850	18 826	21 872
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	3 094	3 469	3 937	4 469	5 107
Code de service manquant	1	2	1	1	4
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) souffrant d'un problème psychiatrique diagnostiqué					
(y compris le syndrome de stress post-traumatique [SSPT])	18 071	19 641	21 902	24 221	27 734
Service de guerre	1 003	856	743	622	509
FAC	9 576	10 695	12 075	13 342	15 232
GRC	2 496	2 819	3 233	3 658	4 187
Code de service manquant	1	2	1	1	2
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) diagnostiqué avec SSPT	13 076	14 372	16 052	17 623	19 930

Tableau 8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le genre en date de mars 2018

Âge	Н	Hommes ¹	Femmes	Total	% selon l'âge
Moins de 30 ans		515	112	627	2 %
De 30 à 39 ans		3 765	657	4 422	16 %
De 40 à 49 ans		5 915	1 252	7 167	26 %
De 50 à 59 ans		7 818	1 489	9 307	34 %
De 60 à 69 ans		3 480	422	3 902	14 %
70 ans ou plus		2 260	49	2 309	8 %
Total		23 753	3 981	27 734	100 %
% selon le genre		86 %	14 %	100 %	•

¹Inclut ceux dont on ignore s'ils sont des hommes ou des femmes.

Tableau 8.3 Santé mentale - faits en bref en date de mars 2018

FAITS EN BREF

21 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'ACC, ont une prestation d'invalidité pour un problème psychiatrique diagnostiqué qui est lié au service

72 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, souffrent d'un SSPT.

58 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, sont mariés ou ont un conjoint de fait.

31 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, sont aussi admissibles au programme de réadaptation.

42 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, reçoivent des avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).

Source : Direction des statistiques, Cube santé mentale, 05.93.06.07.

Chapitre 9 : Vétérans d'Afghanistan

Le drapeau canadien a été mis en berne pour la dernière fois en Afghanistan le 12 mars 2014. Cette mission a vu le déploiement de plus de 40 000 membres des Forces armées canadiennes (FAC), soit le plus important déploiement depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les tableaux suivants fournissent des détails démographiques concernant les vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages et des services d'Anciens Combattants Canada (ACC).

Tableau 9.1 Membres déployés en l'Afghanistan (uniques)

Type de service	En date de mars 2014
Membres - Force régulière	34 640
Membres - Première réserve	5 386
Total	40 026

Source: Forces armées canadiennes – État-major interarmées stratégique, Données par rapport aux déploiements 2001-2013, 31 mars 2014.

Tableau 9.2 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages d'ACC

		Chiffres réel				
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	% de la population de vétérans des FAC
Service en Afghanistan déterminé ¹	10 459	11 909	13 583	14 978	16 432	3 %
Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ² (inclus dans le						
total ci-dessus)	6 376	7 293	8 339	9 357	10 551	2 %

Tableau 9.3 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) par âge - mars 2018

Âge	Service en Afghanistan déterminé ¹	% selon l'âge	Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ²	% selon l'âge
Moins de 30 ans	501	3 %	372	4 %
De 30 à 39 ans	4 813	29 %	3 647	35 %
De 40 à 49 ans	5 521	34 %	3 537	34 %
50 ans ou plus	5 597	34 %	2 995	28 %
Total	16 432	100 %	10 551	100 %

¹Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

²Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

Tableau 9.4 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité par catégorie d'invalidité mars 2018

Catégorie d'invalidité	Pension et indemnité d'invalidité	Pourcentage
78 % et plus	1 951	18 %
De 53 % à 77 %	2 205	21 %
De 28 % à 52 %	2 746	26 %
De 5 % à 27 %	3 352	32 %
De 1 % à 4 %	215	2 %
Admissibilité seulement	82	1 %
Total	10 551	100 %

¹Les prestations d'invalidité pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 9.5 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité¹ – Troubles de santé mentale

Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité	Mars 2014	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018
Pour un trouble de santé mentale	3 572	4 269	5 048	5 800	6 732
Pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT)	2 977	3 578	4 243	4 833	5 598

¹Les prestations d'invalidité pour les troubles de santé mentale pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peut être liées directement à leur service en Afghanistan.

Source: Direction des statistiques, Direction générale des finances – Trouble de santé mentale (40422 Afghanistan).

Tableau 9.6 Vétérans d'Afghanistan - faits en bref - mars 2018

FAITS EN BREF

73 % des membres déployés ont effectué une période de service en Afghanistan, 21 % en ont effectué deux et 6 %, trois ou plus.

90 % des membres déployés en l'Afghanistan étaient des hommes et 10 %, des femmes.

17 % des vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui reçoivent des avantages d'ACC comptent un service en Afghanistan.

11 % des vétérans des FAC qui reçoivent des avantages d'ACC reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan.

64 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d'une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale.

53 % des vétérans des FAC, qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan, sont bénéficiaires d'une pension/indemnité pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT).

17 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d'une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale lié à leur service en Afghanistan.

14 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d'une pension/indemnité pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT) lié à leur service en Afghanistan.

Source : Direction des statistiques, Direction générale des finances – cube d'Afghanistan 05.55.06.02.

Chapitre 10: Prestation de service

Tableau 10.1 Vétérans en gestion de cas - mars 2018

Le tableau 10.1 présente le volume de vétérans qui bénéficiaient des services de gestion de cas individualisée et le nombre de gestionnaires de cas offrant ces services.

Région	Gestionnaires de cas affectés	Vétérans en gestion de cas	Nombre moyen de vétérans par gestionnaire de cas
Terre-Neuve-et-Labrador	14,0	503	35,9
Nouveau-Brunswick, de l'Ile-Prince- Édouard et de la Gaspésie	38,0	1 296	34,1
Nouvelle-Écosse	50,0	1 604	32,1
Est du Québec	51,0	1 532	30,0
Ouest du Québec	38,0	1 137	29,9
Nord-Est de l'Ontario et Nunavut ¹	59,0	1 866	31,6
Centre de l'Ontario	34,0	1 207	35,5
Sud-Ouest de l'Ontario	32,0	1 027	32,1
Saskatchewan et Manitoba	17,0	633	37,2
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	31,0	1 249	40,3
Région continentale de la Colombie- Britannique et du Yukon	24,0	694	28,9
Île de Vancouver et les îles	21,0	689	32,8
Total national	409,0	13 437	32,9

¹ Nord-Est de l'Ontario et Nunavut comprend les vétérans de pays étrangers faisant l'objet d'une gestion de cas.

Tableau 10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie

Le tableau 10.2 présente les volumes d'appels annuels reçus, traités et abandonnés par l'entremise de la ligne sans frais d'ACC (1-866-522-2022). Le pourcentage du taux de réponse (%) calcule la portion d'appels reçus auxquels on a répondu et le pourcentage du niveau de service (%), la portion d'appels auxquels on a répondu en moins de deux minutes.

Résultats	2014-2015	2015-2016 ¹	% de variation 2014-2015 à 2015-2016	2016-2017 ¹	% de variation 2015-2016 à 2016-2017	2017-2018 ¹	% de variation 2016-2017 à 2017-2018
Appels reçus	588 872	588 854	0,0 %	592 874	0,7 %	586 107	-1,1 %
Appels auxquels on a répondu	561 598	556 673	-0,9 %	543 446	-2,4 %	524 258	-3,5 %
Appels abandonnés	27 274	30 749	12,7 %	49 428	60,7 %	61 849	25,1 %
% du taux de réponse	95 %	95 %		92 %		89 %	
% du niveau de service ²	75 %	77 %		66 %		62 %	
% du niveau de service de Medavie ³				74 %		73 %	

¹Appels reçus incluent les appels de Médavie transférés au deuxième palier ou les appels interrompus.

²Le niveau de service correspond à la portion (%) d'appels auxquels on a répondu selon la norme de service de deux minutes.

³ Le niveau de service de Medavie démontre le pourcentage d'appels répondu dans un délai 45 secondes (norme de service).

Mon dossier ACC

Mon dossier ACC est une application Web authentifiée et sécuritaire qui permet aux vétérans, ainsi qu'aux membres des FAC et de la GRC d'accéder aux services d'ACC à tout moment et de n'importe quel endroit. Les membres de la famille qui reçoivent des avantages directement d'ACC peuvent également s'inscrire à Mon dossier ACC.

Par le biais de Mon dossier ACC, les vétérans peuvent présenter des demandes en ligne pour les avantages et services d'ACC, télécharger les documents à l'appui de leurs demandes, effectuer le suivi de leurs demandes, recevoir de la correspondance en ligne (formulaires et lettres), consulter un sommaire de leurs avantages d'ACC, ainsi que communiquer directement avec le personnel d'ACC au moyen de la messagerie sécurisée.

Tableau 10.3 Utilisateurs de Mon dossier ACC

Utilisateurs de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date	% de variation 2016-2017	
	2016-2017	2017-2018	à 2017-2018
Nombre total d'utilisateurs de Mon dossier ACC	50 671	71 644	41,4 %

Source: 05.220.06.07 – Utilisateurs actifs de Mon dossier ACC

Tableau 10.4 Usage de Mon dossier ACC (ouvertures de session)

Usage de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date	% de variation 2016-2017	
	2016-2017	2017-2018	à 2017-2018
Nombre total d'ouvertures de session	1 185 837	1 811 273	52,7 %

Source: 05.220.07.01 – Nombre de sessions dans Mon dossier ACC par mois

Chapitre 11: Appels – Pensions et prestations d'invalidité

Bureau de services juridiques des pensions

Le Bureau de services juridiques des pensions (BSJP) est une organisation juridique nationale qui fait partie d'ACC, et dont la principale fonction est d'offrir, sans frais, des services de consultation et de représentation aux personnes insatisfaites des décisions rendues par ACC concernant leurs demandes d'admissibilité aux pensions ou prestations d'invalidité ou toute évaluation d'affections ouvrant déjà droit à pension. Créé en 1971, le Bureau offre aux clients d'Anciens Combattants partout au pays des services d'avocats jouissant du même secret professionnel entre l'avocat et son client que les avocats du secteur privé.

Tableau 11.1 Nombre total de cas terminés par le Bureau de services juridiques des pensions

Type de cas	Mars 2014	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018
Révisions ministérielles terminées ¹	1 973	2 072	2 017	2 168	2 222
Cas présentés au TACRA ²	4 496	3 638	3 469	3 255	2 603
Cas déconseillés ³	4 736	4 147	4 763	5 210	5 212
Nombre total de cas terminés par le BSJP	11 205	9 857	10 249	10 633	10 037

¹Révision ministérielle : Si un client peut présenter de nouveaux éléments de preuve après qu'une décision défavorable a été rendue et dont il n'est pas satisfait, il peut être possible de présenter une demande de révision ministérielle par écrit pour faire réévaluer sa demande par ACC.

Source : Le Bureau de services juridiques des pensions – RPSC.

²Cas présentés au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] : Si un client n'est pas satisfait d'une décision prise par le Ministère ou le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA], il a le droit de faire appel de la décision auprès du TACRA. Les avocats-conseils du Bureau offriront des avis juridiques aux clients en vue de l'appel et les représenteront devant le comité d'examen ou d'appel.

³Cas déconseillés: Si après avoir soigneusement examiné les documents, l'avocat-conseil conclut que la demande n'est pas fondée, il conseille les clients en conséquence. La décision finale revient toutefois au client, et il doit décider de poursuivre les démarches ou non. Les « cas déconseillés » constituent les réclamations dans le cadre desquelles les clients acceptent le conseil de leur avocat-conseil, soit de ne pas procéder à la révision ministérielle ou par le TACRA.

Chapitre 12: Ressources humaines

Tableau 12.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique]

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'équivalents temps plein (ETP) utilisés par Anciens Combattants Canada chaque exercice financier depuis 1994-1995.

Exercice	ETP au Ministère ^{1,2}		
1994-1995	3 297		
1995-1996	3 137		
1996-1997	3 056		
1997-1998	3 042		
1998-1999	3 037		
1999-2000	3 154		
2000-2001	3 212		
2001-2002	3 403		
2002-2003	3 394		
2003-2004	3 350		
2004-2005	3 354		
2005-2006	3 544		
2006-2007	3 555		
2007-2008	3 717		
2008-2009	3 904		
2009-2010	3 840		
2010-2011	3 753		
2011-2012	3 623		
2012-2013	3 370		
2013-2014	3 085		
2014-2015	2 907		
2015-2016 ³	3 010 (incl l'Hôpital Sainte-Anne [HSA]) 2 272 (excl HSA)		
2016-2017	2 635		
2017-2018	2 730		

Nota: Dès le 31 mars 2018, il y avait 116 employés d'Anciens Combattants Canada qui se sont s'identifié eux-mêmes comme membres actifs ou retraités des Forces canadiennes.

¹Rapports de fin d'exercice (de 2004-2005 à 2015-2016); avant 2004-2005, le nombre d'ETP est indiqué dans les Rapports ministériel sur le rendement (RMR).

² Les donées ETP n'incluent pas les employées du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA).

³Au 31 mars 2016, l'HSA faisait encore partie d'Anciens Combattants Canada. Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité a été transféré à la province du Québec. Dans le tableau 12.1, les données pour les années précédentes incluent HSA.